



cardoline®

ASSISTANCE

RESUME DES PRESTATIONS

Cardoline met à la disposition des bénéficiaires un service d'informations et d'assistance 24h/24 et 7 jours sur 7.

Ce service est accessible au 00 33 (0) 1 55 92 22 XX

CONSEIL SECURITE et RAPPEL DES REGLES ELEMENTAIRES DE COURTOISIE



Lors de l'appel, le bénéficiaire indique les références figurant sur sa carte Cardoline Assistance .

Après vérification de sa validité, Cardoline communique les conseils de mise en sécurité , de calme et de courtoisie nécessaires au remplissage d'un constat dans les meilleures conditions.

AIDE AU REMPLISSAGE DU CONSTAT AMIABLE

Cardoline assiste le bénéficiaire lors de la rédaction du constat amiable à la suite d'un accident de la circulation routière dans lequel celui-ci est impliqué. Cardoline fournit au bénéficiaire les explications concernant les rubriques du constat, explique, si nécessaire, l'utilisation du normographe pour la réalisation du dessin et communique les conseils utiles à la sauvegarde de ses intérêts.

